

Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
contact@ecnormandie.gg



RNA : W763017860  
SIRET : 848 903 696 00021  
APE : 9499Z

# Règlement intérieur de l'association Esport Club Normandie

## Adopté par la Décision du Bureau du 10 avril 2025

### ARTICLE 1 – VIE ASSOCIATIVE

La valeur principale de l'association Esport Club Normandie est la convivialité.

Est proscrit tout comportement contraire à cette valeur et aux lois en vigueur, notamment :

- Agressions verbales ou physiques
- Etat d'ébriété ou sous l'emprise de substances illicites
- Condamnation pénale pour crime et délit
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités ou à la réputation de l'association
- Non-participation répétée et injustifiée aux activités de l'association

### ARTICLE 2 – ADHÉSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Les personnes souhaitant adhérer à l'association doivent remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'association ([www.ecnormandie.gg/inscription](http://www.ecnormandie.gg/inscription)) ou après d'un membre du bureau lors de la participation à une évènement de l'association. La présentation d'une pièce d'identité est demandée à des fins de vérification de l'âge du membre dans le cadre de la participation à certains évènements ou pour justifier l'absence de nécessité d'autorisation parentale à l'adhésion. En cas de personne mineure, l'autorisation du responsable légal est requise (par le biais de l'autorisation parentale et de la carte d'identité du responsable légal à joindre lors de l'adhésion). Ils doivent également s'acquitter de la cotisation (10 €) pour que l'adhésion soit validée. Les cotisations des adhésions permettent à l'association de subvenir à ses besoins de fonctionnement (assurances, hébergement web...).

### ARTICLE 3 – DÉMISSION, DÉCÈS ET EXCLUSION D'UN MEMBRE

- La démission doit être adressée au président du bureau par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.
- En cas de décès d'un membre, ses ayants droits ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.
- Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le bureau, pour non-respect du présent règlement intérieur. En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion. Un membre peut être exclu définitivement de l'association ou simplement de toute activité au sein du bureau. La décision d'exclusion est adoptée par le bureau, statuant à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
- La cotisation versée à l'association est définitivement acquise par celle-ci, même en cas de démission, de décès ou d'exclusion, d'un membre en cours d'année.

### ARTICLE 4 – MODALITÉS DES VOTES EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- Votes des membres présents

Les membres présents votent à main levée, sauf demande de scrutin secret par le bureau ou la majorité absolue des membres présents ou représentés.

- Votes par procuration

Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
contact@ecnormandie.gg



RNA : W763017860  
SIRET : 848 903 696 00021  
APE : 9499Z

Comme indiqué à l'article 11 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire sur présentation par ce dernier d'une attestation de représentation.

## ARTICLE 5 – INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT

Les membres de l'association peuvent être remboursés des frais engagés pour l'association, sur justificatifs et après accord préalable du bureau.

Ils peuvent renoncer au remboursement et en faire don à l'association (ouvrant droit à une déduction fiscale – art. 200 du CGI).

## ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉS

L'association met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de ses activités. Cependant, elle ne saurait être tenue responsable des dommages, pertes ou préjudices, directs ou indirects, résultants d'événements indépendants de sa volonté (catastrophes naturelles, grèves, actes de vandalisme, pannes, ou toute autre circonstance exceptionnelle). Chaque membre agit sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

## ARTICLE 7 – SECTION ESPORT

### 7.1 Objectif

La section Esport de l'association est composée de tous les membres représentant l'Esport Club Normandie lors d'événements esportifs. Ses membres sont répartis en équipes, chaque équipe étant affectée à un jeu. Un membre peut faire partie de l'effectif de plusieurs équipes.

La section Esport de l'association a pour objectif de permettre à ses membres, via un soutien logistique et/ou financier, de participer à des événements esportifs.

### 7.2 Charte d'utilisation

- Les membres de la section Esport de l'association sont désignés par le responsable esport ou le bureau de l'association. La liste des membres est disponible sur le site internet de l'association.
- Pour intégrer l'équipe d'un jeu, il est nécessaire d'être membre de l'Esport Club Normandie, âgé de 13 ans minimum et de respecter les recommandations PEGI de ce jeu.
- Un membre d'une équipe représente l'association, et se doit donc d'adopter un comportement conforme aux valeurs de l'association lorsqu'il participe à un entraînement, une compétition ou un évènement de son équipe, en ligne ou en physique.
- Tout manquement à ce règlement peut faire l'objet de sanctions (avertissement, suspension temporaire, exclusion définitive) sur libre appréciation du bureau de l'association.

### 7.3 Engagements de l'association

- Le bureau de l'association décide, en concertation avec le responsable Esport et le manager de l'équipe, à quels évènements l'association se fera représenter par l'équipe.
- Lorsque l'association se fait représenter par un membre de la section Esport à un évènement, elle s'engage à rembourser partiellement ou totalement les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement liés à l'évènement, dans un délai d'un mois à compter de la date de l'évènement (sous réserve d'accord préalable du bureau à la participation à l'évènement et sur présentation de justificatifs). Toute participation à un évènement sans l'accord préalable du bureau de l'association ne pourra donner lieu au remboursement de frais.

Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
contact@ecnormandie.gg



RNA : W763017860  
SIRET : 848 903 696 00021  
APE : 9499Z

- Le montant des frais de déplacement comprend les frais de carburant (0,25€/km), de péage et de transport en commun, et ne peut excéder le montant des frais de déplacement entre Caudebec-lès-Elbeuf et le lieu de l'évènement, sauf accord préalable du bureau de l'association.
- L'association doit mettre à disposition des membres de la section Esport, dans la limite de ses moyens, tout matériel permettant de participer aux évènements pour lesquels elle est représentée.
- Un maillot vierge de pseudonyme est mis à la disposition de chaque membre de la section Esport représentant l'association lors d'un évènement physique, pendant toute la durée de ce dernier.
- Les membres de la section Esport ont la possibilité d'acheter le maillot de l'Esport Club Normandie à prix coûtant pour l'association. Ils disposent pour cela d'un code de réduction à usage unique, qu'ils peuvent demander auprès du bureau de l'association.
- Les gains monétaires obtenus lors d'un évènement esportif où l'association est représentée sont perçus par celle-ci. Elle doit reverser 80% des gains monétaires aux membres l'ayant représentée, dans un délai d'un mois à compter de la date de perception des gains.

#### 7.4 Engagements des membres de la section Esport

- Les membres de la section Esport doivent participer activement, sauf empêchement personnel, aux activités de leur équipe (entraînements, réunions, évènements loisirs ou compétitifs...).
- Les membres de la section Esport doivent ajouter le préfixe « ECN\_ » à leur identifiant dans le jeu auquel leur équipe est affectée.
- Les membres de la section Esport doivent ajouter le préfixe « ECN | » aux identifiants de leurs comptes de réseaux sociaux dédiés à l'esport (Discord, Bluesky, Twitter, Facebook, Instagram).
- Les membres de la section Esport s'engagent à respecter la charte d'équipe communiquée par le manager de l'équipe.

### **ARTICLE 8 – WEBTV**

#### 8.1 Objectif

La WebTV de l'association est composée des contenus audios et/ou vidéos diffusés sur les chaînes Twitch, Youtube et TikTok de l'Esport Club Normandie.

La WebTV de l'association a pour objectif de proposer du contenu de divertissement (jeux vidéo, interview, débats, autres...) respectant les valeurs de l'association et créant un lien avec la communauté.

- Chaîne Twitch : <https://www.twitch.tv/esportclubnormandie>
- Chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/@esportclubnormandie>
- Chaîne TikTok : <https://www.tiktok.com/esportclubnormandie>

#### 8.2 Charte d'utilisation

- Les membres de la WebTV de l'association sont désignés par le responsable WebTV ou le bureau de l'association. La liste des membres est disponible sur le site internet de l'association.
- Le contenu diffusé par les membres de la WebTV est libre, mais doit respecter la charte graphique et éthique (pas de propos offensants, diffamatoires, publicitaires, ne respectant pas le PEGI, utilisant des fichiers ne respectant les droits d'auteur, ne respectant pas les CGU des plateformes utilisées) de l'association.
- Le contenu diffusé sur les chaînes Twitch, Youtube et TikTok de l'association peut être diffusé sur les chaînes personnelles des membres de la WebTV, sans avertissement préalable.
- Les membres de la WebTV peuvent librement réserver un créneau libre dans le planning Twitch de l'Esport Club Normandie, et poster des vidéos YouTube ou TikTok sur les comptes de l'Esport Club Normandie, si la vidéo a été validée par le responsable WebTV ou le bureau de l'association.
- Toute modification des comptes liés à la WebTV (identifiants, mots de passe) est interdite sans accord préalable du responsable WebTV ou du bureau de l'association.

Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
contact@ecnormandie.gg



RNA : W763017860  
SIRET : 848 903 696 00021  
APE : 9499Z

- Tout manquement à ce règlement peut faire l'objet de sanctions (avertissement, suspension temporaire, exclusion définitive) sur libre appréciation du bureau de l'association.
- Les gains monétaires obtenus via les activités de la WebTV de l'association sont perçus par cette dernière.
- En contre partie, l'association s'engage à faire la promotion, à travers ses réseaux de communication, des membres de la WebTV de l'association et des réseaux de leur choix.

## ARTICLE 9 – COMMUNITY MANAGEMENT

### 9.1 Objectif

Le Community Management de l'association est composé du contenu publié sur les réseaux de communication de l'Esport Club Normandie.

Le Community Management de l'association a pour objectif de partager les informations relatives à l'association et communiquer avec ses adhérents et sympathisants.

Site internet – <https://www.ecnormandie.gg> :

- Vitrine de communication de l'association
- Donner accès à l'intégralité des informations de l'association

Discord – <https://discord.gg/sVnp2Qd> :

- Forum d'échanges de la communauté de l'association
- Relayer les articles du site, les évènements et les informations principales de l'association, ainsi que ses informations quotidiennes

Bluesky – <https://bsky.app/profile/esportnormandie.bsky.social> :

- Prendre contact avec les personnes extérieures de l'association
- Relayer les articles du site, les évènements et les informations principales de l'association, ainsi que ses informations quotidiennes

Twitter – <https://twitter.com/esportnormandie> :

- Prendre contact avec les personnes extérieures de l'association
- Relayer les articles du site, les évènements et les informations principales de l'association, ainsi que ses informations quotidiennes

Facebook – <https://www.facebook.com/EsportClubNormandie> :

- Prendre contact avec les personnes extérieures de l'association
- Relayer les articles du site, les évènements et les informations principales de l'association

Instagram – <https://www.instagram.com/EsportClubNormandie> :

- Prendre contact avec les personnes extérieures de l'association
- Relayer les articles du site, les évènements et les informations principales de l'association, ainsi que ses informations quotidiennes et les photos des évènements

LinkedIn – <https://www.linkedin.com/company/esportclubnormandie> :

- Prendre contact avec les personnes extérieures de l'association
- Relayer les articles du site, les évènements et les informations principales de l'association

### 9.2 Charte d'utilisation

- Les membres du Community Management de l'association sont désignés par le responsable Communication ou le bureau de l'association. La liste des membres est disponible sur le site internet de l'association.
- Les propos tenus sur les réseaux de communication de l'Esport Club Normandie doivent respecter les valeurs de l'association. Peu importe les circonstances, les propos tenus devront être respectueux et respecter les règles usuelles (pas de propos offensants, de n'importe quelle forme que ce soit).
- Un effort particulier doit être fait sur l'orthographe. Chaque publication doit se terminer (si possible) par les hashtag #ECNFamily #jeuxvideo #esport #normandie.
- Les identifiants et hashtags officiels doivent être utilisés (si possible) pour les jeux, personnes, structures et évènements cités.

Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
contact@ecnormandie.gg



RNA : W763017860  
SIRET : 848 903 696 00021  
APE : 9499Z

- Si une invitation pour le serveur Discord est nécessaire, l'invitation « officielle » doit être utilisée : <https://discord.gg/sVnp2Qd>
- Les membres du Community Management doivent prévenir les membres du bureau de l'association si un message leur est adressé sur un des réseaux de communication de l'Esport Club Normandie.
- Tout manquement à ce règlement peut faire l'objet de sanctions (avertissement, suspension temporaire, exclusion définitive) sur libre appréciation du bureau de l'association.

## ARTICLE 10 – MODÉRATION

### 10.1 Objectif

La modération de l'association est composée des règles de modération appliquées sur les réseaux sociaux de l'Esport Club Normandie. L'équipe en charge de la modération de l'association est composée du bureau et du référent modération pour la totalité des sujets, des modérateurs pour le serveur Discord et le chat Twitch, des streamers pour le chat Twitch, et des community managers pour tous les autres réseaux sociaux.

La modération de l'association a pour objectif d'offrir des espaces publics de communication sains et respectueux des valeurs de l'association, à travers ses réseaux sociaux.

### 10.2 Charte d'utilisation

- Respect et courtoisie : Soyez respectueux envers tous les membres. Aucune forme de harcèlement, moquerie ou attitude toxique ne sera tolérée
- Comportements proscrits : Insultes, propos offensants, discriminatoires ou haineux, quelle qu'en soit la forme, spam
- Publicité : Toute forme de publicité est interdite, sauf autorisation explicite de l'équipe de modération
- Données personnelles : Ne partagez jamais vos informations personnelles, ni celles d'autrui
- Sanctions : L'équipe de modération peut appliquer les sanctions suivantes, en fonction de la gravité des faits : rappel au règlement > suppression des propos incriminés > avertissement > bannissement temporaire > bannissement définitif
- Merci de contribuer à un espace sain, accueillant et passionné autour de la culture vidéoludique

## ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

- Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679), l'association s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles de ses membres et des personnes en lien avec ses activités.
- Les informations recueillies (nom, prénom, adresse, email, etc...) sont nécessaires à la gestion administrative des adhésions et des activités de l'association, ainsi qu'à la communication avec les membres.
- Ces données sont collectées, traitées et conservées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Les membres ont un droit d'accès, d'opposition, de limitation, de portabilité et de suppression de leurs données. Pour appliquer ce droit, toute demande peut être adressée à : contact@ecnormandie.gg
- Les données ne sont jamais cédées à des tiers à des fins commerciales. Certaines données peuvent être transmises à des prestataires techniques (par exemple : hébergeur du site ou service d'inscription) dans le cadre strict des missions de l'association.

Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
contact@ecnormandie.gg



RNA : W763017860  
SIRET : 848 903 696 00021  
APE : 9499Z

## ARTICLE 12 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être modifié sur décision du bureau ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Fait à Caudebec-lès-Elbeuf, le 10 avril 2025

Kévin HUYGHE  
Président